

INTERREG – URBACT 2021 - 2027



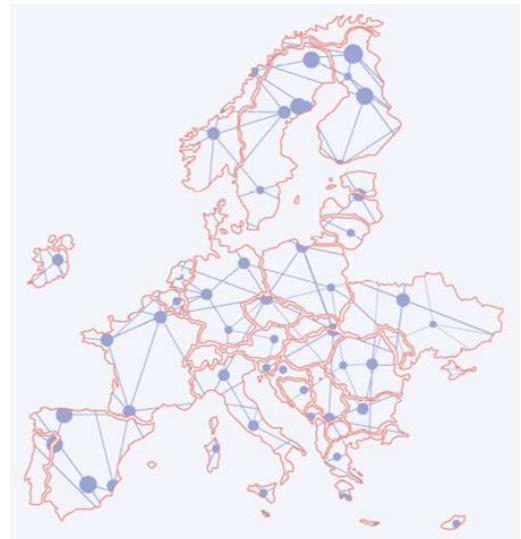
Co-funded by
the European Union
Interreg

AOUT 2024

« Conduire le changement pour de meilleures villes »

URBACT est le seul programme européen de coopération territoriale dédié exclusivement à l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les villes sur le développement urbain durable. Il vise à répondre aux besoins des villes en renforçant leurs capacités à concevoir et à mettre en œuvre des politiques intégrées. Au travers de réseaux de villes et d'activités de formation, il promeut au plus près des élus, des responsables municipaux et des acteurs locaux une approche intégrée et participative du développement urbain. Ce programme est ouvert aux villes de l'UE 27, de Norvège, Suisse, Bosnie-Herzégovine, Serbie, Monténégro, Albanie et Macédoine du Nord ainsi qu'à l'Ukraine et à la Moldavie.

Le taux d'intervention de l'UE du programme varie en fonction de la catégorie de région et du fonds dont le bénéficiaire est originaire.



86,8 millions €

Budget total

108 millions €

LES THEMATIQUES D'INTERVENTION



6- GOUVERNANCE

- Coopération institutionnelle

86,8 M€ 100%

Total UE *

86,8 M€

* Le total UE intègre 8% d'assistance technique finançant la mise en œuvre du programme.

Le programme a opté pour une seule priorité globale : Gouvernance. Néanmoins ses actions sont organisées en fonction des différents objectifs politiques et spécifiques de la politique de cohésion 2021-2027.

Les 86,8 millions de fonds européens se décomposent comme suit :

- 79 769 000€ de Fonds européen de développement régional (FEDER) pour les partenaires de l'Union européenne
- 5 millions de l'instrument d'aide de pré-adhésion à l'UE (IPA) pour les partenaires en voie d'adhésion à l'UE
- 2 millions de l'instrument de voisinage, de développement et de coopération internationale (NDICI) pour les pays partenaires de l'UE

URBACT – COMMENT ÇA MARCHE ?

Le programme finance et accompagne des réseaux de villes qui veulent développer des solutions à long terme en réponse à leurs défis locaux. Ces réseaux se forment suite à des appels à projets et une fois approuvés, ils organisent leurs activités entre 24 et 30 mois avec un budget allant de 550 000 à 850 000 € selon le type de réseau.

Il existe trois types de réseaux dans le cadre d'URBACT IV, auxquels les villes et d'autres organismes - régions métropolitaines, agences spécialisées, et arrondissements - peuvent adhérer :

- **Réseaux de planification d'action** : les villes et les parties prenantes locales coproduisent des plans d'action locaux intégrés pour relever leurs défis communs.
- **Réseaux de transfert** : les villes comprennent, transfèrent et adaptent une bonne pratique déjà mise en œuvre par une ville qui est aussi le Chef de File du réseau.
- **Réseaux de transfert d'innovation** : les villes élaborent des plans d'investissement pour transférer l'expérience des projets menés à bien par les Actions innovatrices urbaines.

Quel que soit le type de réseau, les villes impliquées développent leurs activités avec les parties prenantes locales - les acteurs du changement des secteurs public et privé, les universités, les ONG et la société civile - dans le cadre d'un Groupe local URBACT. Les villes sont aussi accompagnées par des experts URBACT qui sont directement payés par le programme. Durant leur participation aux réseaux, les villes bénéficient aussi des formations thématiques et méthodologiques liées à la conception des politiques locales participatives et intégrées, ainsi que de la visibilité aux niveaux européen et national à travers des événements et des plateformes digitales.

L'Agence Nationale de Cohésion des Territoires est Autorité de Gestion du Programme. Elle est responsable de sa mise en œuvre et s'appuie sur un Secrétariat Conjoint, basé à Paris, qui assure l'instruction et le suivi des dossiers, mène des travaux de renforcement des capacités, de capitalisation et communication et coordonne les Points de Contacts Nationaux qui fournissent informations et appuis aux bénéficiaires.

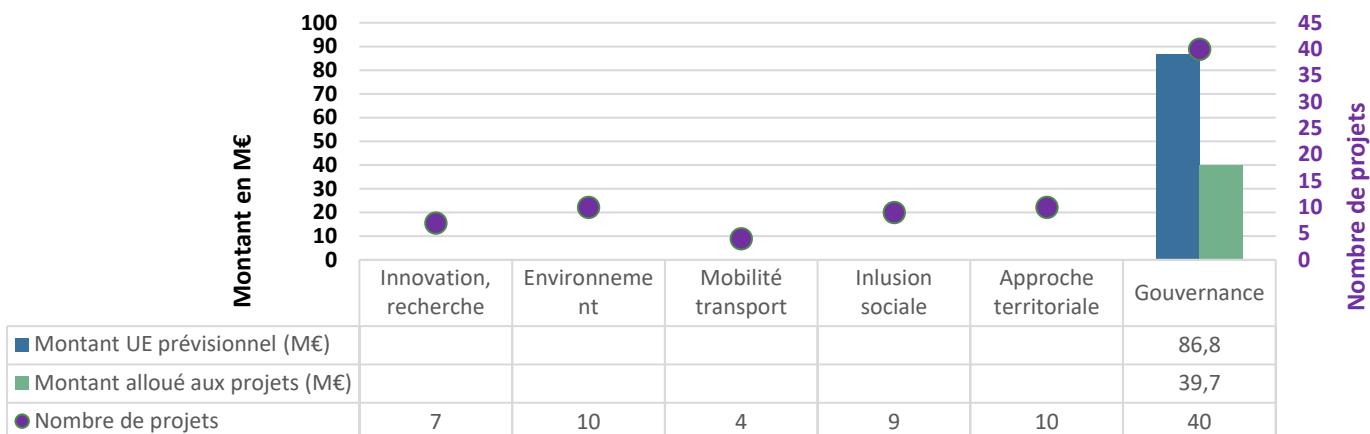
CALENDRIER DES APPELS A PROJETS



Pour plus d'informations sur les appels à projets ou sur comment candidater [cliquez ici](#)

URBACT – POINT DE SITUATION

Le programme URBACT a alloué **46 %** du montant UE prévisionnel au bénéfice de **40** projets.

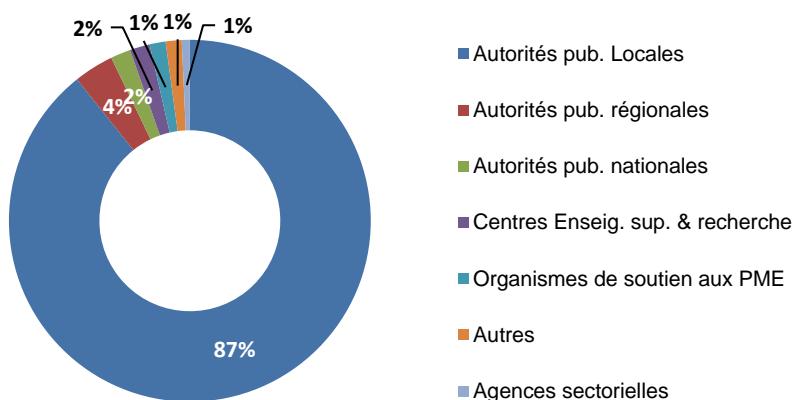


A noter : les projets programmés au titre de l'objectif gouvernance sont répartis à titre indicatif selon leur thématique

Lors du 1^{er} appel à projets, le comité de suivi a approuvé fin mai 2023, 30 « réseaux de planification d'actions ». Fin juin 2024, le comité de suivi a approuvé 10 réseaux de transfert d'innovation.

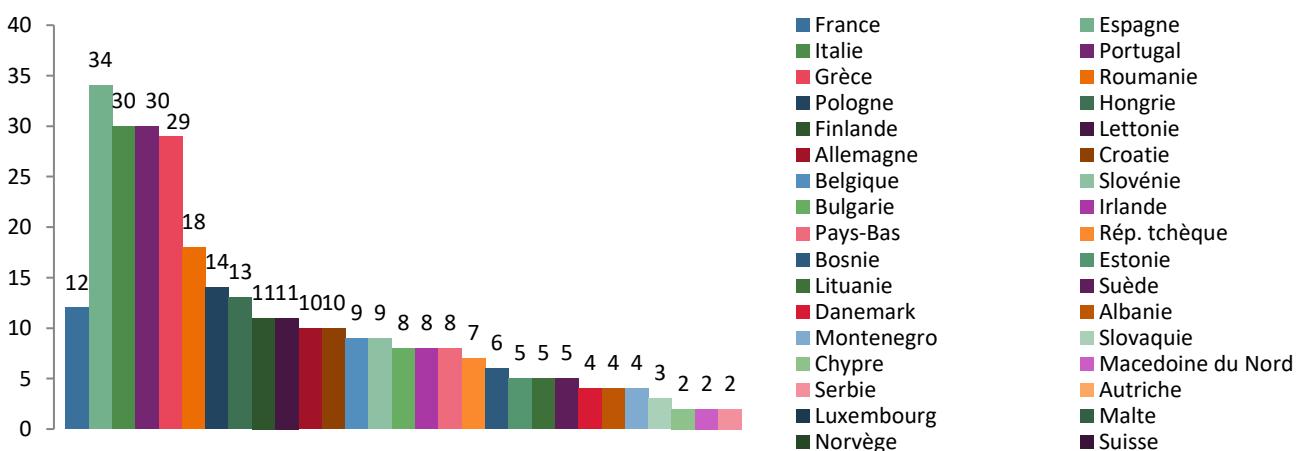
QUI SONT LES BENEFICIAIRES ?

TYPOLOGIE DES BENEFICIAIRES



La grande majorité des partenaires URBACT sont des autorités locales (villes et intercommunalités).

ORIGINE DES PARTENAIRES



A ce stade de la programmation, URBACT finance 313 partenaires de 28 pays européens. 4 partenaires français sont chefs de file.

INFORMATIONS ET CONTACTS

Site du programme URBACT [cliquez ici](#) ; Secrétariat URBACT : Jenny Koutsomarkou, j.koutsomarkou@urbact.eu

Contact France : Lauryn Pignarre : urbact-fr-lux@anct.gouv.fr; lauryn.pignarre@anct.gouv.fr ; [site internet](#) ; [LinkedIn](#) et [X](#)

PROJET EMBLEMATIQUE URBACT

FEMACT-CITIES	Photos
	 
Chef de file : Clermont Auvergne Métropole Budget total : 846 896 € Subvention FEDER : 623 776,24 € Durée : 01/06/2023 - 31/12/2025	Partenariat : <ul style="list-style-type: none">- Szabolcs 05 Regional Development Association of Municipalities - Hungary- Postojna - Slovenia- Comunidade Intermunicipal da Região de Coimbra - Portugal- Torino - Italy- Länsstyrelsen Skane - Sweden- Krakow - Poland- Cluj Metropolitan Area - Intercommunity Development Association - Romania
Objectif Spécifique : Promouvoir le développement urbain durable intégré par la coopération ; Une Europe plus sociale et inclusive	
Le Projet FEMACT-Cities rassemble huit zones urbaines européennes aux profils divers mais avec un double objectif commun : améliorer la mise en œuvre de l'égalité des genres au niveau local et accroître l'innovation et le partage des connaissances en matière d'égalité des sexes dans les thématiques liées au développement urbain, le marché du travail et la formation, la santé et la sécurité et l'intégration interne et structurelle de la dimension de genre. Avec la participation de nombreux acteurs locaux, le réseau FEMACT-Cities souhaite créer des villes et des régions dans lesquelles tous les habitants, quel que soit leur sexe, peuvent bénéficier de la liberté de mouvement, de l'absence de violence et de peur, de la liberté de poursuivre ses rêves et de la capacité de développer pleinement son potentiel.	
Eléments clés Le réseau FEMACT-Cities souhaite donner aux partenaires et à un public plus large les moyens non seulement de comprendre le « quoi », mais aussi le « comment » de l'égalité des sexes au niveau local. Il se concentre à la fois sur les facteurs qui favorisent et entravent la mise en œuvre, des plans aux données en passant par le soutien politique, et le partage des connaissances issues des bonnes pratiques en dehors du réseau et entre ses partenaires. Afin d'améliorer concrètement la mise en œuvre de l'égalité entre les femmes et les hommes au niveau local, trois axes de travail sont exploités : <ul style="list-style-type: none">• Les politiques et les plans d'égalité entre les femmes et les hommes• L'intégration de la dimension de genre au sein des organisations partenaires	

- Les actions pilotes sur les thèmes abordés par les partenaires

Ces actions sont interdépendantes et créent des cycles vertueux. Les résultats des actions pilotes peuvent contribuer à améliorer les plans existants, et l'augmentation de la diversité dans les administrations municipales et intercommunales peut permettre de mieux cerner un problème, ce qui conduit à des solutions meilleures et plus diversifiées.

Les enjeux

L'année 2024 a marqué le 25e anniversaire du Pacte d'Amsterdam, le document juridique qui a rendu l'égalité entre les femmes et les hommes obligatoire dans l'Union européenne. Le fait que les 27 Etats membres aient adopté des lois nationales pour traduire ce principe dans leur législation nationale, rend la mise en œuvre au niveau local inégale. Ce sujet transversal essentiel à tous les domaines politiques reste cependant mal compris et entravé par le manque de connaissances et de données, le manque de personnel spécialisé, le manque de sensibilisation, le manque de soutien politique et la résistance à la fois active et passive.

Chaque partenaire du réseau FEMACT-Cities est confronté à ses propres défis : la violence à l'égard des femmes, le sentiment d'insécurité dans les espaces publics de jour et de nuit, la discrimination sur le marché du travail, l'entrepreneuriat féminin, l'absence de visibilité des femmes au sein de la fonction publique, la conception des espaces publics pour les femmes en situation de handicap, le manque d'intégration de l'égalité de genre dans toutes les domaines politiques...

Cependant, les partenaires s'accordent sur un point primordial. Il est essentiel non seulement de travailler entre les secteurs et avec une variété de parties prenantes, mais aussi de travailler sur la sensibilisation, l'acceptation et la formation au sein de la municipalité ou de l'organisation elle-même, en identifiant et en combattant activement les stéréotypes et en sensibilisant les hommes, qui sont trop souvent absents de la conversation, afin de les amener à travailler sur ces sujets.

Personne contact : Rosalie Lakatos, rlakatos@aucm.fr

Site internet / Réseaux sociaux : Pour en savoir plus sur [FEMACT-Cities](#)
[LinkedIn](#)